

Diffusion dans les trois districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse :

- Aux préfetures,
- Aux communes,
- Aux structures Sapeurs-Pompiers,
- Aux Réseaux Santé et à l'ASF,
- À l'ECAB.

Madame, Monsieur,

À quelques heures du week-end de l'Ascension, nous nous réjouissons de vous communiquer les dernières nouvelles. Notre commission a trouvé son rythme de croisière avec une séance par mois en moyenne, la dernière a eu lieu le 9 crt et la prochaine est agendée au 30 mai. Les commissions *Sapeurs-pompiers* et *Bâtiments* se rencontrent aussi régulièrement. Du côté des communes, l'adoption des nouveaux statuts a déjà convaincu un grand nombre d'entre elles, même si une ou deux surprises sont, tel un lapin, sorties du chapeau !

Bonne lecture et... merci de diffuser largement notre bulletin.

### **Engagement d'un administrateur. C'est fait !**

Au terme d'une procédure rondement menée et qui aura vu pas moins d'une quarantaine de candidatures déposées, le comité de sélection emmené par M. Jérôme Tornare a rendu son verdict. Validé par le comité de direction des ASF, le choix final s'est porté sur la personne de



**M. Florian Dubail**

pour le nouveau poste d'administrateur. L'entrée en fonction est fixée au 1<sup>er</sup> septembre prochain. M. Dubail officie actuellement comme directeur de la prison *Croisée* à Orbe. Il est également syndic de la commune de Billens-Hennens. Un communiqué de presse sera diffusé tout prochainement.

### **Cellule Sapeurs-Pompiers**

Sous la responsabilité de son chef, M. Laurent Surchat, la cellule s'est réunie pour une première séance qui avait notamment pour objectif prioritaire de constituer des groupes de travail pour aborder les thèmes-clés nécessaires à la création du bataillon.



Autre grand rendez-vous le 19 mai dernier avec la rencontre de tous les commandants des CSP des trois districts qui s'est tenue à Bulle. Les bases légales, les fondements et les grands principes ont été présentés et rappelés à tous les participants. L'ambiance était cordiale et agréable. L'envie de réussir ensemble est marquée.

---

## Composition des groupes de travail SP :



Thème :	Responsable :	Remplaçant :
Vie du SP de milice	Laurent Surchat	Pierre Oberson
Bâtiments	Damien Corvaglia	Philippe Mauron
Intervention	Eric Dénervaud	Claude Jaquet
Matériel	Philippe Mauron	Damien Corvaglia
Formation	Pierre Oberson	Ludovic Gabriel
Synergie ambulances	Ludovic Gabriel	Eric Dénervaud
Administration	Claude Jaquet	Laurent Surchat

---

## Règlement pour les taxes



La commission a élaboré la première version du règlement sur les taxes. Celui-ci définit la procédure qui permet de facturer et d'encaisser les taxes d'exemption dans les communes. Il traite également des voies de droit applicables. Il faut en effet rappeler que si le produit des taxes non-pompier revient au financement de l'association, celle-ci doit faire approuver son règlement par l'assemblée des délégués cet automne. La version définitive prochainement adoptée par la commission sera remise pour information aux communes durant l'été.

---

## Financement de l'association Secours Sud Fribourgeois SSF

Il est assez probable que le mode de financement des SSF ne soit pas totalement compris par tout le monde. Aussi, nous souhaitons vous exposer une **simulation** avec une commune-type de 2'000 habitants appelée Belle-du-Sud.

### Scénario :

Le budget des SSF pour 2023 prévoit un excédent de charges de Fr. 4'000'000.00. La part de la commune Belle-du-Sud se monte à



$$(4'000'000/100'480 \text{ habitants}) * 2'000 \text{ habitants} = \text{Fr. } 79'617.00$$

Dans la commune, 530 habitants sont soumis au paiement de la taxe non-pompier, soit un total de **Fr. 79'500.00**. (530 \* Fr. 150.00)

Ainsi, le budget 2023 de Belle-du-Sud se présente comme suit :

1500.3612.00 Participation à l'association SSF      79'617.00 (charges)

1500.4200.00 Taxes non-pompier      79'500.00 (produits)

Comme vous le constatez dans cet exemple, le financement du bataillon est couvert par le produit des taxes non-pompier. Il s'agit bien sûr du scénario idéal. Cependant, à l'heure actuelle, plusieurs variables restent inconnues. La première est évidemment le coût total des charges à répartir dans les communes et le second est le nombre d'habitants soumis au paiement de ladite taxe.

---

## Au nom de la Commission Nouvelle structure :

François Genoud, préfet de la Veveysse, président